



Probleme ex bailleur demande paiement travaux

Par **Clomond**, le **18/10/2014** à **01:38**

Bonjour j ai quitté mon logement le 5mai 2014 avec un etat des lieux ou l agence de location a indiqué qu il y avait un probleme d interphone mais que celui ci etait du au syndic .sur le document la personne a mis interphone bon etat.probleme->syndic. Le 16 octobre jerecois une facture a payer pour reparation de l interphone avec un devis daté du 10 octobre m indiquant que l interphone a été dégradé par mon usage. Est ce legal? Que puis je faire?

Par **Lag0**, le **18/10/2014** à **11:04**

Bonjour,rnL'agence a mal rédigé son état des lieux. L'état des lieux doit décrire le logement sans faire d'interprétation. Donc si l'interphone ne fonctionnait pas, il devait juste être noté que l'interphone ne fonctionnait pas sans plus. Ce n'était pas à ce moment là de savoir d'où venait la panne et à qui il incombait la remise en état. La remarque de l'agence n'a donc pas de valeur.

Par **Clomond**, le **18/10/2014** à **11:12**

je reprend ils ont mis interphone ne marche pas ->syndic bon etat . rnde plus il me semblait qu avec la remise de la caution le droit entendait de facto quee le bailleur renoncer a toute demandee ulterieeur de dedommagement puisque celui ci etait enclin a gardeer une partie de al caution, voir a m avertir si il existait des domage demandant reeparation ulterieur ce qui

na pas été le cas.

Par **Lag0**, le **18/10/2014** à **11:15**

En aucun cas la remise du dépôt de garantie n'éteint l'action du bailleur. D'ailleurs, le dépôt de garantie n'est pas une obligation...